

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

## COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 05 mai 2025

Membres en exercice : 9

Date de la convocation: 25/04/2025

*L'an deux mille vingt-cinq et le cinq mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel PHILIP*

Présents : 6

**Présents :** Michel PHILIP, Guy ALBRAND, Yannick BOYER, Jean-Claude GILLON, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD

Votants: 6

Pour: 6

**Représentés:**

Contre: 0

**Excusés:** Alexandre BORRELLY

Abstentions: 0

**Absents:** Bernard RENOY, Emmanuel GHIOTTI

**Secrétaire de séance:** Nathalie UBAUD

**Objet: Avenant au marché 2024-13 Lot N°7 : Marché d'extension et de requalification de l'école de Venterol : opération en maîtrise d'ouvrage déléguée portée par la CCSPVA. - DE\_2025\_028**

La Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) conduit le projet en maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de la commune de Venterol concernant l'extension et la réhabilitation de l'école.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'entreprise FABRIS CARRELAGE titulaire du marché concernant le lot n°7 a été rachetée par l'un de ses salariés.

Aussi, il convient de signer un avenant concernant le lot n°7 afin d'acter le changement de dénomination de l'entreprise. L'entreprise en charge du lot n°7 est donc désormais Les Carreleurs du 05.

La société Les Carreleurs du 05 localisée à Forest Saint Julien assumera la totalité des obligations définies dans les documents contractuels préalablement acceptés par la société FABRIS CARRELAGE à la signature du marché ou postérieurement à cette date.

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AGEDI
Dépôt Sous-Préfecture de FORCALQUIER ALPES HAUTES
<b>APPROUVE</b> l'exposé de Monsieur le Maire
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/05/2025
004-210402343-20250505-DE_2025_028-DE

- AUTORISE Monsieur le président à signer l'avenant au marché 2024-13 pour le lot n°7 concernant le changement de dénomination de l'entreprise
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme  
Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Michel PHILIP

le secrétaire de séance



AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/05/2025 004-210402343-20250505-DE_2025_028-DE